



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2019

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter une candidature à ce prix :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez <b>les lignes directrices</b> pour connaître l'objet des prix, les candidats et les auteurs de la mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants</b> . Si vous avez encore des questions concernant les prix ou le processus de mise en candidature, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de mise en candidature</b> ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes Inuits, Métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

### Date limite de mise en candidature

Le 1 juin 2018

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre formulaire de mise en candidature rempli, accompagné de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Les mises en candidature incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

### Renseignements supplémentaires

#### Jennifer Cherniack

Agente de programme, Prix  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8  
1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5265  
prix@conseildesarts.ca  
ATS : 1-866-585-5559 / PRG8143F 03-18

## LIGNES DIRECTRICES

<b>Description des prix</b>	<p>Les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques sont les plus grandes distinctions accordées pour l'excellence en arts visuels et en arts médiatiques au Canada. Ils ont été créés en 1999 grâce à un partenariat entre le Conseil des arts du Canada et Roméo LeBlanc, alors gouverneur général du Canada, qui s'est engagé, au nom de la Résidence du gouverneur général, à accueillir à perpétuité les gagnants à Rideau Hall pour une cérémonie en leur honneur. Le Conseil des arts finance et administre ce prix.</p> <p>À la suite d'une dotation de 1,5 million de dollars au Conseil des arts du Canada par la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman, le Prix Saidye-Bronfman est devenu un Prix du Gouverneur général, réservé exclusivement aux artistes des métiers d'art depuis mars 2007. Le nom « Prix Saidye-Bronfman » est conservé et la récompense est décernée sous la bannière des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques.</p> <p>Jusqu'à huit prix sont décernés chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• jusqu'à six prix de 25 000 \$ chacun sont remis pour des réalisations artistiques remarquables en arts visuels (y compris l'architecture et la photographie) ou en arts médiatiques;</li><li>• un prix de 25 000 \$ est attribué en tant que Prix Saidye-Bronfman d'excellence en métiers d'art;</li><li>• un prix de 25 000 \$ est accordé à un particulier ou à un groupe qui a fait une contribution exceptionnelle aux arts visuels (y compris l'architecture et la photographie), aux arts médiatiques ou aux métiers d'art à titre de bénévole ou de professionnel, par le truchement d'actes philanthropiques, de sa participation aux travaux d'un conseil d'administration ou à des activités de rayonnement communautaire, ou encore comme directeur d'un organisme, commissaire/conservateur, directeur de la programmation, éducateur, critique ou marchand/distributeur.</li></ul> <p>Le Conseil des arts du Canada tient à remercier le gouverneur général du Canada, de son parrainage des prix.</p>
<b>Admissibilité</b>	<b>Candidats proposés (pour toutes les catégories)</b> <p>Les candidats proposés doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d'habiter au Canada.</p> <p>Les prix sont attribués à des personnes qui vivent encore au moment de la date limite de mise en candidature.</p>

<p><b>Admissibilité (suite)</b></p>	<p><b>Restrictions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada ne sont pas admissibles à ces prix durant l'exercice de leur mandat, ni pendant une période de six mois suivant la fin de leur mandat.</li> <li>• La candidature d'une personne ne peut être soumise que dans une seule des trois catégories (Prix de réalisation artistique, Prix Saidye-Bronfman ou Prix de contribution exceptionnelle).</li> <li>• Un candidat peut recevoir seulement un prix de chacune des catégories des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques (Prix de réalisation artistique, Prix Saidye-Bronfman et Prix de contribution exceptionnelle) durant sa vie.</li> </ul> <p><b>Prix de réalisation artistique</b></p> <p>Le prix vise à souligner les importantes contributions tant à l'évolution des arts visuels ou des arts médiatiques qu'aux pratiques contemporaines dans ce domaine. Il récompense les réalisations individuelles plutôt que le travail d'un organisme, mais il peut aussi reconnaître des partenariats artistiques ou de petits collectifs si chaque artiste satisfait aux conditions d'admissibilité établies.</p> <p>Les candidats proposés doivent être des artistes professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui sont demeurés actifs dans la pratique des arts visuels ou des arts médiatiques au cours d'une longue période;</li> <li>• dont le travail est reconnu sur la scène nationale et internationale.</li> </ul> <p>Les candidats proposés doivent avoir créé un ensemble exceptionnel et remarquable d'œuvres en arts visuels ou en arts médiatiques dans au moins une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Arts visuels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ peinture, dessin, photographie, estampe, sculpture, installation et performance;</li> <li>➤ architecture.</li> </ul> </li> <li>• <b>Arts médiatiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ cinéma ou vidéo indépendants;</li> <li>➤ nouveaux médias;</li> <li>➤ audio.</li> </ul> </li> </ul> <p>La candidature d'artistes des métiers d'art ne peut être proposée que pour le Prix Saidye-Bronfman ou le Prix de contribution exceptionnelle.</p> <p>Veuillez noter que les professionnels en design, y compris le design graphique, industriel ou de mode, ne sont pas admissibles.</p>
-------------------------------------	---

<p><b>Admissibilité (suite)</b></p>	<p><b>Prix Saidye-Bronfman</b></p> <p>Le Prix Saidye-Bronfman est la plus importante distinction soulignant l'excellence dans le domaine des métiers d'art au Canada. L'expression « métiers d'art » désigne un type d'activité du domaine de l'artisanat dont les œuvres sont souvent destinées à être exposées ou vendues dans des galeries ou présentées dans des lieux de nature semblable. Cette forme d'art requiert de grandes compétences techniques ainsi qu'une connaissance des pratiques antérieures et de l'évolution de la discipline. Par l'application de nouveaux concepts et l'innovation dont ils font preuve dans leur travail, les artistes des métiers d'art repoussent les limites de la matière et de la technique.</p> <p>Créé en 1977 par les membres de la famille Bronfman pour honorer leur mère à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire, ce prix est décerné annuellement à un artiste des métiers d'art exceptionnel.</p> <p>Le prix comprend également l'acquisition d'œuvres du gagnant par le Musée canadien de l'histoire pour sa collection permanente.</p> <p>Les candidats proposés doivent être des artistes professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui sont demeurés actifs dans la pratique des métiers d'art au cours d'une longue période;</li> <li>• qui ont créé un ensemble d'œuvres exceptionnel;</li> <li>• qui ont contribué de façon importante au développement des métiers d'art au Canada;</li> <li>• dont les œuvres ont été présentées sur la scène nationale et internationale.</li> </ul> <p><b>Prix de contribution exceptionnelle</b></p> <p>Les candidats à ce prix, qui peuvent être des particuliers ou des groupes, doivent avoir fait une contribution exceptionnelle aux arts visuels (y compris l'architecture et la photographie), aux arts médiatiques ou aux métiers d'art, à titre de bénévoles ou de professionnels dans un ou plusieurs des rôles ou des activités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des actes philanthropiques;</li> <li>• la participation aux travaux d'un conseil d'administration – prix accordé au conseil d'administration d'un organisme canadien (galerie d'art publique, musée, cinémathèque ou centre d'artistes autogéré) – qui a fait preuve d'un engagement sérieux envers la production, la collection et/ou l'exposition d'œuvres d'art canadiennes contemporaines;</li> <li>• des activités de rayonnement communautaire, de développement des publics ou d'éducation artistique au sein d'un musée, d'une galerie d'art publique, d'une cinémathèque ou d'un centre d'artistes autogéré du Canada qui a fait preuve d'un engagement sérieux envers la production, la collection ou l'exposition d'œuvres d'art canadiennes contemporaines;</li> <li>• le directeur d'un organisme d'arts visuels, d'arts médiatiques ou de métiers d'arts (p. ex., musée d'art, galerie d'art publique, centre d'artistes autogéré, centre de distribution ou cinémathèque) qui a contribué de façon importante à la présentation et à la diffusion des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art contemporains au Canada;</li> </ul>
-------------------------------------	--

<b>Admissibilité (suite)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un commissaire/conservateur, un directeur de la programmation ou un auteur qui a contribué de façon importante à l'interprétation des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art contemporains au Canada;</li> <li>• un éducateur qui a contribué de façon importante à la promotion de la connaissance et de la compréhension des arts visuels ou des arts médiatiques contemporains au Canada;</li> <li>• un marchand/distributeur qui a contribué de façon importante à la promotion des artistes des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art contemporains au Canada et à la diffusion de leurs œuvres au Canada et à l'étranger.</li> </ul> <p><b>Auteurs de la mise en candidature (pour toutes les catégories)</b></p> <p>Un auteur de mise en candidature doit être un spécialiste canadien reconnu des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le directeur actuel (ou ex-directeur) ou un membre du conseil d'administration d'un organisme canadien (p. ex., musée d'art, galerie d'art publique, cinémathèque ou centre d'artistes autogéré) qui a fait preuve d'un engagement sérieux envers la production, la collection, la diffusion ou l'exposition d'œuvres d'art canadiennes contemporaines;</li> <li>• une association d'artistes professionnels ou un organisme national de service dans le domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art;</li> <li>• le doyen ou le chef de département responsable des études en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d'art d'une université ou d'un collège d'art canadien, ou un professeur dans un tel établissement;</li> <li>• un marchand canadien du secteur privé œuvrant dans le domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art;</li> <li>• un critique ou un commissaire/conservateur établi dans le milieu des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art;</li> <li>• un artiste professionnel en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d'art.</li> </ul>
<b>Aide à la production d'une demande</b>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement de services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande, une nomination pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date limite du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agente responsable de ce prix. Pour plus d'information :</p> <p><a href="http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire">http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire</a>.</p>
<b>Mise en candidature</b>	<p><b>Les candidats ne peuvent solliciter eux-mêmes un prix.</b> Leur candidature doit être soumise par un auteur de mise en candidature admissible. Les candidats proposés peuvent provenir d'une province ou d'un territoire autre que celle de l'auteur de la mise en candidature et pratiquer une spécialité artistique différente de la sienne.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler les documents requis et de les soumettre avec le formulaire de mise en candidature ci-joint.</p>

<p><b>Mise en candidature (suite)</b></p>	<p>Ils doivent s'assurer que la documentation est conforme aux exigences fournies dans les présentes lignes directrices et le formulaire.</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature peuvent soumettre seulement une candidature par catégorie (c'est-à-dire une au Prix de réalisation artistique et/ou au Prix Saidye-Bronfman et/ou au Prix de contribution exceptionnelle).</p> <p><b>Présentation répétée d'une candidature</b> L'auteur de la mise en candidature peut soumettre une même candidature aussi souvent qu'il le désire.</p> <p>Toutefois, un auteur ne peut utiliser le même dossier de mise en candidature que pour deux dates limites consécutives. Pour ce faire, l'auteur de la mise en candidature doit aviser le Conseil des arts du Canada qu'il demande que celle-ci soit présentée de nouveau et fournir, au besoin, le curriculum vitae à jour du candidat et les documents de remplacement <b>au plus tard à la date limite du concours.</b></p> <p>Une nouvelle trousse est nécessaire pour une troisième mise en candidature consécutive ou si plus d'un an s'est écoulé depuis la dernière mise en candidature.</p>
<p><b>Évaluation des candidatures</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b> L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les dossiers admissibles sont évalués par un comité d'évaluation par les pairs composé de professionnels expérimentés des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art, sélectionnés en fonction de leurs connaissances spécialisées. Ce comité, nommé par le Conseil des arts du Canada, peut comprendre jusqu'à deux spécialistes de l'étranger. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une juste représentation des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours.</p> <p>Le comité d'évaluation peut décider de ne pas décerner un ou plusieurs des huit prix annuels s'il est d'avis qu'un nombre insuffisant de candidats satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts du Canada au <b>conseildesarts.ca.</b></p> <p><b>Critères d'évaluation du Prix de réalisation artistique et du Prix Saidye-Bronfman :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'excellence du travail artistique du candidat proposé;</li> <li>• la contribution du candidat à l'avancement des pratiques des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art au Canada.</li> </ul> <p><b>Critères d'évaluation du Prix de contribution exceptionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la qualité et l'ampleur de la contribution du ou des candidat(s) aux arts visuels, aux arts médiatiques ou aux métiers d'art au Canada au cours d'une longue période.</li> </ul> <p>La qualité du matériel d'appui soumis illustrant le travail du candidat est un élément clé de l'évaluation.</p>

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<b>Traitement du dossier de candidature</b>	<p><b>Présentation de la mise en candidature</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les auteurs de mise en candidature doivent fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandés.</li><li>• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité en fonction des renseignements fournis.</li><li>• Les auteurs de mise en candidature doivent soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.</li><li>• Choisissez soigneusement le matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque mise en candidature.</li><li>• Ne soumettez pas de documents originaux (excepté la déclaration de mise en candidature portant votre signature). Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis.</li><li>• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées.</li></ul> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Les copies numériques sont préférables pour tous les documents, sauf la Déclaration de l'auteur de la mise en candidature et la Déclaration d'acceptation de la mise en candidature.</p> <p><b>Des copies papier de la Déclaration de l'auteur de la mise en candidature et de la Déclaration d'acceptation de la mise en candidature DOIVENT être soumises avec les signatures originales.</b></p> <p>Tous les documents imprimés doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'un seul côté;</li><li>• sur des feuilles distinctes de papier <b>blanc</b> (format lettre 8 ½ po x 11 po);</li><li>• avec une police de couleur <b>noire</b> d'au moins 11 points;</li><li>• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.)</li></ul> <p>Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.</p> <p><b>Délai de traitement</b></p> <p>Les gagnants et les auteurs de leur mise en candidature seront avisés personnellement des résultats environ <b>cinq mois</b> après la date limite. Les auteurs de la mise en candidature pour les candidats non retenus seront avisés des résultats par lettre.</p> <p>La cérémonie de présentation des prix et une réception dînatoire en l'honneur des gagnants auront lieu à Rideau Hall. L'annonce des résultats dans les médias se fera environ un mois précédant la cérémonie.</p> <p><b>Gagnants des années précédentes</b></p> <p>Veillez consulter le site web du Conseil des arts au <b>conseildesarts.ca</b> pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
---	--

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention et des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées aux prix</b></p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix <b>si la mise en candidature est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Les gagnants doivent participer aux activités rattachées aux prix, y compris les conférences de presse et les entrevues pour les médias, les cérémonies et autres événements connexes. Ils devront aussi accepter que leur photo et des renseignements publics les concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts du Canada. Le Conseil des arts du Canada demande aux gagnants de l'aviser s'ils ont l'intention de monter une exposition, le cas échéant, à la suite de l'obtention d'un prix.</p> <p>Les gagnants acceptent d'autoriser l'utilisation de reproductions ou d'extraits de leurs œuvres ou photos dans toute publication connexe du Conseil des arts; pour la présentation d'œuvres, de photos, d'entrevues et de clips vidéo sur les sites web du Conseil des arts et de ses partenaires; dans les lieux qui leur sont associés; dans les médias sociaux; ainsi que pour leur distribution à des fins médiatiques et promotionnelles. Les gagnants recevront un montant total de 300 \$ en droits d'auteur pour l'utilisation de ce matériel.</p> <p>Les gagnants et les auteurs de la mise en candidature doivent s'engager à garder <b>les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique</b> et à faire en sorte que la déclaration de candidature devienne la propriété du Conseil des arts du Canada aux fins de publicité ou de promotion du prix.</p>





## Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2019

Les renseignements que vous fournirez sur les trois premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

### IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

(à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom de l'auteur de la mise en candidature  M<sup>me</sup>  M.  Autre \_\_\_\_\_  
(veuillez indiquer le nom légal au complet) :

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone Courriel

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT PROPOSÉ (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom du candidat proposé :  M<sup>me</sup>  M.  Autre \_\_\_\_\_

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone Courriel

Site web (s'il y a lieu)

**DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE**

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :  
(Seul le Conseil utilisera cette information, entre autres pour des sondages.)  Oui  Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en :  français  anglais

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

**À titre d'auteur de la mise en candidature pour les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2019,**

- j'ai lu attentivement les critères décrits dans les lignes directrices et affirme que le candidat y satisfait;
- j'affirme que je (ou l'organisme que je représente) suis (est) un auteur de la mise en candidature admissible selon les indications des lignes directrices;
- j'accepte les conditions du prix telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices;
- **j'accepte de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.**

Je confirme que les renseignements fournis pour cette mise en candidature sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom de l'auteur de la mise en candidature ou du représentant autorisé de l'organisme

Organisme admissible (s'il y a lieu)

Titre

Signature (**une signature originale est requise**)

Date

**CATÉGORIE DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE (cochez autant de cases que nécessaire)**

- Directeur actuel (ou ex-directeur) ou membre du conseil d'administration d'un organisme canadien (musée d'art, galerie d'art publique, cinémathèque ou centre d'artistes autogéré) qui a fait preuve d'un engagement sérieux envers la production, la collection, la diffusion ou l'exposition d'œuvres d'art canadiennes contemporaines.
- Association d'artistes professionnels ou organisme national de service dans le domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art.
- Doyen ou chef de département responsable des études en arts visuels en arts médiatiques ou en métiers d'art d'une université ou d'un collège d'art canadien, ou professeur dans un tel établissement.
- Marchand canadien du secteur privé œuvrant dans le domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art.
- Critique ou commissaire/conservateur établi dans le milieu des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art.
- Artiste professionnel en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d'art.

**ACCEPTATION DE LA MISE EN CANDIDATURE (à remplir par le candidat proposé)**

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :  
(Seul le Conseil utilisera cette information, entre autres pour des sondages.)  Oui  Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en :  français  anglais

**Veillez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

**En tant que candidat proposé pour un Prix du gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2019,**

- je confirme que je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions.;
- je comprends et j'accepte les conditions du concours et du prix, telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.

**Si je reçois le prix,**

- j'accepte que toute la documentation soumise devienne la propriété du Conseil des arts du Canada, qui pourra s'en servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix;
- j'accepte d'être disponible pour des séances de photos et une entrevue vidéo dans les mois précédant la cérémonie de présentation des prix et de coopérer à la préparation du matériel promotionnel;
- j'accepte que ma photo et des renseignements publics sur ma carrière et des activités connexes me concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts du Canada;
- j'accepte de participer aux activités qui y sont rattachées, notamment des conférences de presse et des entrevues pour les médias, des cérémonies, des réceptions et d'autres événements connexes;
- en tant que détenteur des droits d'auteur des œuvres, j'autorise l'utilisation de reproductions ou d'extraits d'œuvres ou photos dans toute publication connexe du Conseil des arts; pour la présentation d'œuvres, de photos, d'entrevues et de clips vidéo sur les sites web du Conseil des arts et de ses partenaires; dans les lieux qui leur sont associés; dans les médias sociaux; ainsi que pour leur distribution à des fins médiatiques et promotionnelles. En tant que gagnant, je recevrai un montant de 300 \$ en droits d'auteur pour l'utilisation de ce matériel;
- je comprends que les gagnants ne peuvent recevoir l'argent du prix jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés;
- **j'accepte de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.**

Signature du candidat proposé (**une signature originale est requise**)

Date



## Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2019

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande.
- Votre formulaire de mise en candidature ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de mise en candidature à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

### PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT ET DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

**Nom de l'auteur de la mise en candidature** (les organismes doivent indiquer leur nom légal; la personne ou l'organisme dont le nom sera indiqué ci-dessous sera considéré comme l'auteur de la mise en candidature officiel) :

\_\_\_\_\_

Personne-ressource (le cas échéant)

\_\_\_\_\_

Ville

Province ou territoire

**Nom du candidat proposé :**

\_\_\_\_\_

Nom de famille

Premier et second prénoms

\_\_\_\_\_

Ville

Province ou territoire

Site web (s'il y a lieu)

### PARTIE A2 – DOMAINE DE RÉALISATION

Veillez préciser le domaine dans lequel les réalisations du candidat sont mises de l'avant. **Ne cochez qu'une seule case.**

#### Prix de réalisation artistique

Arts visuels

- Peinture, dessin, photographie, estampe, sculpture, installation et performance
- Architecture  
(Le design, y compris le design graphique, n'est pas admissible.)

Arts médiatiques

- Cinéma ou vidéo indépendants
- Nouveaux médias
- Audio

#### Prix Saidye-Bronfman

- Métiers d'art (p. ex., céramique, verre, ébénisterie, textile, reliure, orfèvrerie/joaillerie)

#### Prix de contribution exceptionnelle

- Actes philanthropiques
- Participation aux travaux d'un conseil d'administration
- Rayonnement communautaire, développement des publics ou éducation artistique
- Directeur d'un organisme d'arts visuels, d'arts médiatiques ou de métiers d'art
- Commissaire/conservateur, directeur de la programmation ou auteur
- Éducateur
- Marchand/distributeur

**PARTIE B – DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE (à remplir par l’auteur de la mise en candidature)**

Sur des feuilles de papier blanches distinctes de 8½ po x 11 po (imprimées à simple interligne et d’un seul côté, avec une police d’au moins 11 points), en **1 500 mots** ou moins dites pourquoi vous proposez cette personne ou ce groupe pour un Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques.

Votre déclaration de mise en candidature doit tenir compte des critères d’évaluation décrits dans les lignes directrices.

**PARTIE C – CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT PROPOSÉ****Pour les candidats à un Prix de réalisation artistique ou au Prix Saidye-Bronfman :**

Veillez fournir un curriculum vitae à jour portant sur la carrière professionnelle de la personne proposée et soulignant ses réalisations en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d’art.

**Pour les candidats à un Prix de contribution exceptionnelle :**

Veillez fournir un curriculum vitae détaillé et à jour soulignant les contributions de la personne proposée au domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d’art au Canada. Si le candidat est un groupe, donnez un aperçu des grandes étapes de son existence et rédigez un court paragraphe sur chaque membre.

**PARTIE D1 – MATÉRIEL D’APPUI REQUIS**

Le comité d’évaluation par les pairs dispose de peu de temps pour visionner ou écouter le matériel d’appui. Veuillez respecter le nombre maximal d’articles à soumettre et les formats de présentation indiqués dans la prochaine partie. Veuillez noter que les lettres d’appui ne sont pas admissibles comme matériel d’appui et ne seront pas soumises au comité d’évaluation.

**Matériel d’appui pour le Prix de réalisation artistique et le Prix Saidye-Bronfman**

Le matériel d’appui doit porter sur le candidat proposé et sur ses œuvres. Veuillez soumettre les articles suivants :

**En arts visuels ou en métiers d’art**

- un maximum de **20** images (remplir la section D3) **ou**
- un maximum de **15** images et du matériel audiovisuel (ne dépassant pas **cinq minutes**) (remplir la section D4) **et**
- un maximum de **trois** extraits de catalogue, textes critiques ou articles au sujet du candidat.

**En arts médiatiques**

- un maximum de **20** images (remplir la section D3) **ou**
- du matériel audiovisuel (ne dépassant pas **15 minutes**) (remplir section D4) **et**
- un maximum de **trois** extraits de catalogue, textes critiques ou articles au sujet du candidat.

**Documentation d’appui pour le Prix de contribution exceptionnelle**

La documentation d’appui doit porter sur le travail du candidat proposé. Veuillez soumettre les articles suivants :

- du matériel audiovisuel sur les réalisations du candidat (ne dépassant pas **cinq minutes**) (remplir la section D4) **et**
- un maximum de **10** articles de magazines ou de journaux au sujet du candidat **et**
- un maximum de **trois** extraits de catalogue, textes critiques ou articles **écrit par** le candidat, le cas échéant.

**PARTIE D2 – MATÉRIEL D'APPUI : DIRECTIVES POUR LA PRÉSENTATION****Identification de la documentation d'appui (toutes les catégories)**

Veillez remplir les parties D3 et D4 du présent formulaire. Veuillez également indiquer clairement sur le matériel d'appui, à l'aide d'une étiquette ou directement sur le document, le nom du candidat et le numéro de l'article auquel il se rapporte.

Avant de soumettre votre matériel, veuillez le tester et vous assurer qu'il nous sera possible d'en prendre connaissance. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que tous les documents parviennent au Conseil des arts intacts et dans un format approprié.

**Spécifications des fichiers audiovisuels :**

**Le nom des fichiers** doit être présenté comme suit : **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année de réalisation, titre de l'œuvre). Le numéro d'image doit correspondre à celui qui figure aux parties D3 et D4. N'utilisez ni ponctuation, ni espaces, ni caractères spéciaux dans les noms de fichier. Ces derniers ne doivent pas contenir plus de 45 caractères.

**Les fichiers d'images** doivent être :

- en format JPEG (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB
- d'au plus 1,5 Mo

**Les fichiers audiovisuels** doivent être :

- compatibles avec VLC Media Player (pour en savoir plus, consultez le [www.videolan.org/vlc/](http://www.videolan.org/vlc/))
- d'un maximum de 60 images par seconde
- d'une résolution maximale de 1 080p (ou format de l'image de 1 920 x 1 080)
- d'au plus 4 Go

**Les fichiers multimédias** doivent être :

- sur DVD, sur CD ou sur une clé USB (les fichiers doivent se trouver dans un seul dossier)
- conformes au format NTSC de la région 1 (DVD vidéo)

Si vous devez présenter votre matériel d'appui audiovisuel dans tout autre format, veuillez vérifier avec l'agent de programme avant la date limite afin de voir si cela peut s'arranger.

Veillez noter que le Conseil des arts du Canada **ne vous retournera pas** le matériel d'appui.

**PARTIE D3 – DESCRIPTION DES IMAGES**

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous et identifier tout le matériel d'appui selon les directives données à la **partie D2**.

N°	Titre de l'œuvre	Médium/ matériaux	Dimensions de l'œuvre (le cas échéant)	Date d'achèvement (le cas échéant)	Collection (le cas échéant)
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

**PARTIE D4 – DESCRIPTION DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL**

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous et identifier tout le matériel d'appui selon les directives données à la **partie D2**.

N°1

Titre de l'œuvre/réalisation : \_\_\_\_\_ Date d'achèvement (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Type d'œuvre/réalisation : \_\_\_\_\_ Format original de l'œuvre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Durée totale de l'œuvre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**Instructions concernant le visionnement du matériel d'appui :**

Durée totale de l'extrait : \_\_\_\_\_ Repères de temps : de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Numéro du chapitre, du menu, de la plage, de la section à consulter : \_\_\_\_\_

Remarques ou instructions spéciales concernant la présentation :

La clé USB a été formaté sur un :  MAC  PC (le cas échéant)

N°2

Titre de l'œuvre/réalisation : \_\_\_\_\_ Date d'achèvement (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Type d'œuvre/réalisation : \_\_\_\_\_ Format original de l'œuvre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Durée totale de l'œuvre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**Instructions concernant le visionnement du matériel d'appui :**

Durée totale de l'extrait : \_\_\_\_\_ Repères de temps : de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Numéro du chapitre, du menu, de la plage, de la section à consulter : \_\_\_\_\_

Remarques ou instructions spéciales concernant la présentation :

La clé USB a été formaté sur un :  MAC  PC (le cas échéant)



**PARTIE D4 – DESCRIPTION DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL (suite)**

**N° 3**

Titre de l'œuvre/réalisation : \_\_\_\_\_ Date d'achèvement (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Type d'œuvre/réalisation : \_\_\_\_\_ Format original de l'œuvre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Durée totale de l'œuvre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**Instructions concernant le visionnement du matériel d'appui :**

Durée totale de l'extrait : \_\_\_\_\_ Repères de temps : de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Numéro du chapitre, du menu, de la plage, de la section à consulter : \_\_\_\_\_

Remarques ou instructions spéciales concernant la présentation :

La clé USB a été formaté sur un :  MAC  PC (le cas échéant)

**N° 4**

Titre de l'œuvre/réalisation : \_\_\_\_\_ Date d'achèvement (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Type d'œuvre/réalisation : \_\_\_\_\_ Format original de l'œuvre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Durée totale de l'œuvre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**Instructions concernant le visionnement du matériel d'appui :**

Durée totale de l'extrait : \_\_\_\_\_ Repères de temps : de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Numéro du chapitre, du menu, de la plage, de la section à consulter : \_\_\_\_\_

Remarques ou instructions spéciales concernant la présentation :

La clé USB a été formaté sur un :  MAC  PC (le cas échéant)

**Si vous avez besoin de plus de quatre espaces pour identifier le matériel d'appui de la section D4, veuillez photocopier ou reproduire la présentation ci-dessus sur des feuilles séparées.**

**PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification de l'auteur de la mise en candidature
- Identification du candidat proposé
- Déclaration de l'auteur de la mise en candidature (une **signature originale** est requise)
- Catégorie de l'auteur de la mise en candidature
- Acceptation de la mise en candidature (une **signature originale** est requise)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat et de l'auteur de la mise en candidature
- Partie A2 – Domaine de réalisation
- Partie B – Déclaration de mise en candidature
- Partie C – Curriculum vitae du candidat proposé
- Partie D1 – Matériel d'appui requis
  - Images et matériel audiovisuel
  - Extraits de catalogue, textes critiques ou articles (maximum de **trois**)
  - Articles de magazines ou de journaux au sujet du candidat  
(maximum de **10**, catégorie Prix de contribution exceptionnelle seulement)
- Partie D3 – Description des images
- Partie D4 – Description du matériel audiovisuel

**Envoyez votre dossier de candidature à l'adresse suivante :**

**Prix**

Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8